

COMMUNAUTE -ooOoo---
D'AGGLOMERATION
DE BETHUNE-BRUAY, ARTOIS LYS ROMANE

Le mardi 24 septembre 2024, à 18 H 30, le Conseil Communautaire s'est réuni, en l'Hôtel Communautaire de Béthune, sous la Présidence de Monsieur GACQUERRE Olivier, Président de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane en suite d'une convocation en date du 18 septembre 2024, dont un exemplaire a été affiché à l'Hôtel Communautaire.

ETAIENT PRESENTS :

GACQUERRE Olivier, LECONTE Maurice, BOSSART Steve, SCAILLIEREZ Philippe, BERRIER Philibert, DELELIS Bernard, DAGBERT Julien, DEROUBAIX Hervé, SOUILLIART Virginie, DE CARRION Alain, PÉDRINI Léo, CHRETIEN Bruno, COCQ Bertrand, DEBAS Gregory, DEBUSNE Emmanuelle, DELANNOY Alain, DELBECQUE Benoît, DELECOURT Dominique, DEPAEUW Didier, DRUMÉZ Philippe, DUBY Sophie, DUCROCQ Alain, DUHAMEL Marie-Claude, DUPONT Jean-Michel, HENNEBELLE Dominique, GIBSON Pierre-Emmanuel, LECLERCQ Odile, LEFEBVRE Nadine, MANNESSIEZ Danielle, MULLET Rosemonde, MEYFROIDT Sylvie, SELIN Pierre, OGIEZ Gérard, ALLEMAN Joëlle, BARRÉ Bertrand, BARROIS Alain, BECUWE Pierre, BERROYER Lysiane, BERROYEZ Béatrice, BERTIER Jacky, BERTOUX Maryse, BEVE Jean-Pierre, BLONDEL Marcel, BOMMART Émilie, BOULART Annie, BRAEM Christel, CANLERS Guy, CARINCOTTE Annie-Claude, CLAIRET Dany, CORDONNIER Francis, CRETEL Didier, DASSONVAL Michel, DEBAECKER Olivier, DECOURCELLE Catherine, DEFEBVIN Freddy, DELANNOY Marie-Joséphine, DELEPINE Michèle, DELETRE Bernard, DELPLACE Jean-François, DEMULIER Jérôme, DERICQUEBOURG Daniel, DERLIQUE Martine, DERUELLE Karine, DESSE Jean-Michel, DEWALLE Daniel, DOMART Sylvie, DOUVRY Jean-Marie, DUMONT Gérard, ELAZOUZI Hakim, FIGENWALD Arnaud, FLAHAUT Karine (à partir de la question 6), FOUCAULT Gregory, FURGEROT Jean-Marc, GAROT Line, GLUSZAK Franck, HANNEBICQ Franck, HENNEBELLE André, HERBAUT Emmanuel, JURCZYK Jean-François, LECOMTE Maurice, LEGRAND Jean-Michel, LELEU Bertrand, LOISEAU Ginette, LOISON Jasmine, MACKÉ Jean-Marie, MARIINI Laetitia, MALBRANQUE Gérard, TRACHE Christelle, MATTON Claudette, MERLIN Régine, DELATTRE Philippe, NOREL Francis, OPIGEZ Dorothée, PAJOT Ludovic, PHILIPPE Danièle, PICQUE Arnaud, PREVOST Denis, PRUD'HOMME Sandrine, PRUVOST Jean-Pierre, QUESTE Dominique, ROBIQUET Tanguy, SAINT-ANDRÉ Stéphane, SANSEN Jean-Pierre, SGARD Alain, SWITALSKI Jacques, TASSEZ Thierry, TOURBIER Laurie, VERDOUCQ Gaëtan, VERWAERDE Patrick, VIVIEN Michel, VIVIER Ewa, VOISEUX Dominique, WILLEMANN Isabelle

PROCURATIONS :

LAVERSIN Corinne donne procuration à LÉCONTE Maurice, LEMOINE Jacky donne procuration à DAGBERT Julien, GAQUÈRE Raymond donne procuration à LECLERCQ Odile, THELLIER David donne procuration à DEROUBAIX Hervé, IDZIAK Ludovic donne procuration à CARINCOTTE Annie-Claude, ANTKOWIAK Corinne donne procuration à SWITALSKI Jacques, DELPLANQUE Émeline donne procuration à DEWALLE Daniel, DESQUIRET Christophe donne procuration à MEYFROIDT Sylvie, DISSAUX Thierry donne procuration à NOREL Francis, FACON Dorothee donne procuration à BOSSART Steve, FLAJOLLET Christophe donne procuration à GACQUERRE Olivier, FRAPPE Thierry donne procuration à PAJOT Ludovic, HOCQ René donne procuration à DASSONVAL Michel, IMBERT Jacqueline donne procuration à BERTOUX Maryse, LEVEUGLE Emmanuelle donne procuration à VERDOUCQ Gaëtan, MAESELE Fabrice donne procuration à BERROYER Lysiane, MARCELLAK Serge donne procuration à DOMART Sylvie, MARGEZ Maryse donne procuration à MERLIN Régine, PERRIN Patrick donne procuration à LOISEAU Ginette, PRUVOST Marcel donne procuration à SANSEN Jean-Pierre, TOMMASI Céline donne procuration à DEBAS Gregory

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

BLOCH Karine, CASTELL Jean-François, CLAREBOUT Marie-Paule, COCQ Marcel, DELHAYE Nicole, FLAHAUT Jacques, FONTAINE Joëlle, HEUGUE Éric, HOLVOET Marie-Pierre, HOUYEZ Chloé, LEFEBVRE Daniel, LEVENT Isabelle, POHIER Jean-Marie, RUS Ludivine, TAILLY Gilles, TOURTOY Patrick, TRACHE Bruno, WALLET Frédéric

Madame DEBUSNE Emmanuelle est élue Secrétaire,

La séance est ouverte,

Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane,

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
24 septembre 2024

FINANCES, CONTROLE DE GESTION ET COMMANDE PUBLIQUE

**REVISION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE
PAIEMENT DANS LE CADRE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2024**

Monsieur le Président expose à l'Assemblée les éléments suivants :

« Vu le Projet de Territoire, approuvé par délibération n°2022/CC136 du Conseil Communautaire du 6 décembre 2022 :

Des autorisations de programme pluriannuelles sont actuellement ouvertes. Elles permettent d'engager des dépenses dans cette limite tandis que le crédit de paiement est la limite maximum de paiement autorisée pour une année donnée. Cette technique permet notamment de ne prévoir budgétairement que ce qui est nécessaire et d'éviter ainsi un recours excessif à l'emprunt et aux restes à réaliser.

Les crédits de paiement nécessitent d'être révisés dans le cadre du budget supplémentaire 2024 en fonction de l'avancée des projets et de la consommation des crédits de paiement.

Aucun nouveau programme n'est créé.

Ainsi, afin de pouvoir les solder cette année, il est nécessaire d'ajuster l'enveloppe et le crédit de paiement 2024 des programmes suivants :

EP13 et EP14 pour les travaux sur réseaux d'eaux pluviales,
A48R pour les travaux sur réseaux d'eaux usées,
P87 pour les aides au branchement assainissement de l'habitat ancien

Par ailleurs, les crédits de paiement 2024 des programmes suivants sont ajustés :

Budget principal :

EP15 et EP16 - Travaux sur réseaux eaux pluviales
P51 – Parking relais sud gare Béthune
P72 – Fonds de concours 2023
P88 – Fonds de concours 2024

Budget annexe assainissement :

A46D, A46R, A47D, A47R, A50D, A55 et A56 – Etudes et travaux assainissement

Ces modifications, chiffrées dans l'annexe ci-jointe, sont intégrées au budget supplémentaire 2024 et ne nécessitent pas l'inscription de crédits d'investissement supplémentaires au global.

Suite à l'avis favorable de la Commission « Services du Quotidien, Administration Générale et Territoriale » du 16 septembre 2024, il est proposé à l'Assemblée de réviser les autorisations de programme et crédits de paiement conformément aux éléments repris dans l'annexe de la délibération. »

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer,

Sur proposition de son Président,
Le Conseil communautaire,
A la majorité absolue,

REVISE les autorisations de programme et les crédits de paiement tels que proposés dans le budget supplémentaire 2024 et l'annexe ci-jointe.

INFORME que cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Ont signé au registre des délibérations les membres présents,
Pour extrait conforme,
Par délégation du Président,
Le Vice-président délégué,

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de la réception en
Sous-préfecture le : **26 SEP. 2024**

Et de la publication le : **26 SEP. 2024**
Par délégation du Président,
Le Vice-président délégué,



DEROUBAIX Hervé



DEROUBAIX Hervé

REVISION DES AP/CP Délibération du 24 septembre 2024

DEPENSES D'INVESTISSEMENT - SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES

PRINCIPALES MODIFICATIONS APPORTEES :

La révision porte essentiellement sur l'étalement des crédits de paiements sur les exercices 2024 et suivants en fonction de l'avancée des projets.

Afin de solder le programme P87 cette année, il est nécessaire d'ajuster l'enveloppe .

Les programmes suivants sont modifiés :

P72 - Fonds de concours 2023

P87 - Raccordement assainissement habitat 2024 avec un ajustement de l'enveloppe afin de solder le programme

P88 - Fonds de concours 2024

Compétence	N° AP	Programme	Délibération actuelle	Montant AP précédent	Révision Programme	Montant AP actualisé	CP 2023 et antérieurs réalisés	CP 2024 prévisionnel	CP 2025 prévisionnel	CP 2026 prévisionnel	CP SUIVANTS prévisionnel	
BUDGET PRINCIPAL												
Priorité 1 : Renforcer la coopération, soutenir les 100 communes et leurs habitants												
Fonds de Concours	P72	Fonds de concours 2023		2 887 000,00 €	-	2 887 000,00 €	171 734,00 €	1 200 000,00 €	900 000,00 €	504 000,00 €	111 266,00 €	
		Révision des Crédits de Paiement Crédit de Paiement révisé						200 000,00 €		- 200 000,00 €		
		le financement est assuré par :	Communauté		2 887 000,00 €							
	P88	Fonds de concours 2024			4 200 000,00 €	-	4 200 000,00 €		250 000,00 €	1 700 000,00 €	1 700 000,00 €	550 000,00 €
		Révision des Crédits de Paiement Crédit de Paiement révisé							400 000,00 €		- 400 000,00 €	
		le financement est assuré par :	Communauté		4 200 000,00 €				650 000,00 €			150 000,00 €
Sous total Fonds de concours				7 087 000,00 €	- €	7 087 000,00 €	171 734,00 €	2 050 000,00 €	2 600 000,00 €	2 004 000,00 €	261 266,00 €	
TOTAL PRIORITE 1				7 087 000,00 €	- €	7 087 000,00 €	171 734,00 €	2 050 000,00 €	2 600 000,00 €	2 004 000,00 €	261 266,00 €	
Priorité 3 : Garantir le "bien vivre ensemble" et la proximité sur l'ensemble du Territoire												
Habitat	P87	Raccordement assainissement habitat ancien 2024		250 000,00 €	100 000,00 €	350 000,00 €		250 000,00 €				
		Révision des Crédits de Paiement Crédit de Paiement révisé						100 000,00 €		350 000,00 €		
		le financement est assuré par :	Communauté		350 000,00 €							
Sous total Habitat				250 000,00 €	100 000,00 €	350 000,00 €	- €	350 000,00 €	- €	- €	- €	
TOTAL PRIORITE 3				250 000,00 €	100 000,00 €	350 000,00 €	- €	350 000,00 €	- €	- €	- €	
TOTAL BUDGET PRINCIPAL				7 337 000,00 €	100 000,00 €	7 437 000,00 €	171 734,00 €	2 400 000,00 €	2 600 000,00 €	2 004 000,00 €	261 266,00 €	

REVISION DES AP/CP Délibération du 24 septembre 2024

DEPENSES D'INVESTISSEMENT SOUS MAITRISE D'OUVRAGE COMMUNAUTAIRE

PRINCIPALES MODIFICATIONS APPORTEES :

La révision porte essentiellement sur l'étalement des crédits de paiements sur les exercices 2024 et suivants en fonction de l'avancée des projets.
Afin de solder les programmes EP13, EP14, EP15 et A48R cette année, il est nécessaire d'ajuster également les enveloppes correspondantes.

Les programmes suivants sont modifiés :

BUDGET PRINCIPAL :

P67 - Aménagement du parking relais sud du pôle gare de Béthune
EP13 - Réhabilitation 2022 réseaux eaux pluviales existants avec un ajustement de l'enveloppe afin de solder le programme
EP14 - Réhabilitation 2022 réseaux eaux pluviales existants avec un ajustement de l'enveloppe afin de solder le programme
EP15 - Réhabilitation 2023 réseaux eaux pluviales existants avec un ajustement de l'enveloppe afin de solder le programme
EP16 - Travaux 2024 déconnection des eaux pluviales

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT :

A46D - Réseaux - programme 2021 dsp
A46R - Réseaux - programme 2021 régie
A47D - Réseaux - programme 2022 dsp
A50D - Réseaux - programme 2023 dsp
A48R - Réseaux - programme 2023 régie avec un ajustement de l'enveloppe afin de solder le programme
A55 - Extension des réseaux - programme 2024
A56 - Amélioration des réseaux - programme 2024

Compétence	N° AP	Programme	Délibération actuelle	Montant AP précédent	Révision Programme	Montant AP actualisé	CP 2022 antérieurs réalisés	CP 2023 Réalisés	CP 2024 prévisionnel	CP 2025 prévisionnel	CP 2026 Prévisionnel	CP SUIVANTS prévisionnel
Budget principal												
Aménagement	67	Aménagement du parking relais sud pôle gare de Béthune	29/03/2022	3 782 000,00 €	0,00 €	3 782 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		3 782 000,00 €
		Révision des Crédits de Paiement							19 000,00 €	100 000,00 €	200 000,00 €	-319 000,00 €
		Crédit de Paiement révisé							19 000,00 €	100 000,00 €	200 000,00 €	3 463 000,00 €
		le financement est assuré par :	subventions FCTVA Communauté			à définir 620 399,28 € 3 161 600,72 € 3 782 000,00 €						
Sous total A. Territoire				3 782 000,00 €		3 782 000,00 €	0,00 €	0,00 €	19 000,00 €	100 000,00 €	200 000,00 €	3 463 000,00 €
eaux pluviales	EP13	Réhabilitation 2022 réseaux eaux pluviales existants	18/10/2022	744 922,87 €	66 000,00 €	810 922,87 €	307 811,73 €	237 111,14 €	200 000,00 €			
		Révision des Crédits de Paiement							66 000,00 €			
		Crédit de Paiement révisé							266 000,00 €			
		le financement est assuré par :	Subventions FCTVA Communauté			0,00 € 133 023,79 € 677 899,08 € 810 922,87 €						
	EP14	Travaux 2023 réseaux eaux pluviales	18/10/2022	1 307 056,73 €	101 300,00 €	1 408 356,73 €	88 652,17 €	419 404,56 €	799 000,00 €			
		Révision des Crédits de Paiement							101 300,00 €			
		Crédit de Paiement révisé							900 300,00 €			
		le financement est assuré par :	Subventions Avances FCTVA Communauté			214 386,00 € 189 386,00 € 231 026,84 € 773 557,89 € 1 408 356,73 €						

Compétence	N° AP	Programme	Délibération actuelle	Montant AP précédent	Révision Programme	Montant AP actualisé	CP 2022 antérieurs réalisés	CP 2023 Réalisés	CP 2024 prévisionnel	CP 2025 prévisionnel	CP 2026 Prévisionnel	CP SUIVANTS prévisionnel
	EP15	Réhabilitation 2023 réseaux eaux pluviales existants	11/04/2023	886 400,00 €	0,00 €	886 400,00 €		127 751,44 €	172 000,00 €	300 000,00 €	286 648,56 €	
		Révision des Crédits de Paiement							-9 800,00 €	9 800,00 €		
		Crédit de Paiement révisé							162 200,00 €	309 800,00 €		
		le financement est assuré par :	Subventions FCTVA Communauté			320 000,00 € 145 405,06 € 420 994,94 € 886 400,00 €						
	EP16	Travaux 2024 déconnection des eaux pluviales	09/04/2024	2 916 708,00 €		2 916 708,00 €			846 708,00 €	1 000 000,00 €	570 000,00 €	500 000,00 €
		Révision des Crédits de Paiement							-160 000,00 €		160 000,00 €	
		Crédit de Paiement révisé							686 708,00 €		730 000,00 €	
		le financement est assuré par :	Subventions Avances FCTVA Communauté			360 000,00 € 576 000,00 € 478 456,78 € 1 502 251,22 € 2 916 708,00 €						
Sous total eaux pluviales				5 855 087,60 €	167 300,00 €	6 022 387,60 €	396 463,90 €	784 267,14 €	2 015 208,00 €	1 309 800,00 €	1 016 648,56 €	500 000,00 €
TOTAL GENERAL				9 637 087,60 €	167 300,00 €	9 804 387,60 €	396 463,90 €	784 267,14 €	2 034 208,00 €	1 409 800,00 €	1 216 648,56 €	3 963 000,00 €
Budget annexe assainissement												
	46D	réseaux - programme 2021 dsp	18/10/2022	3 075 638,53 €	0,00 €	3 075 638,53 €	1 225 638,53 €	1 107 458,64 €	222 000,00 €	520 541,36 €		
		Révision des Crédits de Paiement							-15 000,00 €	15 000,00 €		
		Crédit de Paiement révisé							207 000,00 €	535 541,36 €		
		le financement est assuré par :	avances subventions Communauté			463 750,00 € 589 252,00 € 2 022 636,53 € 3 075 638,53 €						
	46R	réseaux - programme 2021 régie	18/10/2022	2 545 015,95 €	0,00 €	2 545 015,95 €	1 676 838,10 €	173 696,26 €	515 800,00 €	178 681,59 €		
		Révision des Crédits de Paiement							-135 800,00 €	135 800,00 €		
		Crédit de Paiement révisé							380 000,00 €	314 481,59 €		
		le financement est assuré par :	avances subventions Communauté			368 064,00 € 428 402,00 € 1 748 549,95 € 2 545 015,95 €						
	47D	réseaux - programme 2022 DSP	18/10/2022	2 760 000,00 €	0,00 €	2 760 000,00 €	125 644,53 €	296 768,78 €	644 000,00 €	630 000,00 €	1 063 586,69 €	
		Révision des Crédits de Paiement							-60 000,00 €	60 000,00 €		
		Crédit de Paiement révisé							584 000,00 €	690 000,00 €		
		le financement est assuré par :	avances subventions Communauté			220 750,00 € 630 000,00 € 1 909 250,00 € 2 760 000,00 €						
	A50D	Réseaux - programme 2023 DSP	18/10/2022	1 995 000,00 €	0,00 €	1 995 000,00 €	0,00 €	593 597,43 €	931 500,00 €	270 000,00 €	199 902,57 €	
		Révision des Crédits de Paiement							-325 700,00 €	325 700,00 €		
		Crédit de Paiement révisé							605 800,00 €	595 700,00 €		
		le financement est assuré par :	avances subventions Communauté			327 750,00 € 327 750,00 € 1 339 500,00 € 1 995 000,00 €						
	A48R	Réseaux - programme 2023 REGIE	18/10/2022	472 056,70 €	5 000,00 €	477 056,70 €	8 700,00 €	278 356,70 €	185 000,00 €			
		Révision des Crédits de Paiement							5 000,00 €			
		Crédit de Paiement révisé							190 000,00 €			
		le financement est assuré par :	avances subventions			170 000,00 € 170 000,00 €						

Compétence	N° AP	Programme	Délibération actuelle	Montant AP précédent	Révision Programme	Montant AP actualisé	CP 2022 antérieurs réalisés	CP 2023 Réalisés	CP 2024 prévisionnel	CP 2025 prévisionnel	CP 2026 Prévisionnel	CP SUIVANTS prévisionnel
			Communauté			137 056,70 € 477 056,70 €						
	A55	Extension des réseaux - programme 2024	09/04/2024	580 000,00 €		580 000,00 €			30 000,00 €	500 000,00 €	50 000,00 €	
									-8 500,00 €		8 500,00 €	
									21 500,00 €		58 500,00 €	
		le financement est assuré par :	avances subventions Communauté			177 285,00 € 202 608,00 € 200 107,00 € 580 000,00 €						
	A56	Amélioration des réseaux - programme 2024	09/04/2024	1 185 000,00 €		1 185 000,00 €			385 000,00 €	560 000,00 €	240 000,00 €	
									420 000,00 €	-180 000,00 €	-240 000,00 €	
									805 000,00 €	380 000,00 €	0,00 €	
		le financement est assuré par :	avances subventions Communauté			à définir						
Sous total assainissement				13 406 638,90 €	125 000,00 €	13 531 638,90 €	3 070 748,88 €	2 449 877,81 €	3 673 300,00 €	3 015 722,95 €	1 321 989,26 €	0,00 €